

Herausgegeben von:

Thomas Corsten
Fritz Mitthof
Bernhard Palme
Hans Taeuber

TYCHE

Beiträge zur Alten Geschichte
Papyrologie und Epigraphik

HOLZHAUSEN

Der Verlag

Band 34, 2019

I N H A L T S V E R Z E I C H N I S

Lincoln H. Blumé 11 — Kerry Hull: An Inscribed Statue of Tyche in Kyoto, Japan (Taf. 1).....	1
Ines Bogen spiegel — Lucian Reinhardt: Textile Termini und Dinar-Zahlen auf einem arabischen Papyrus des 9. Jahrhunderts (Taf. 2)..	5
Anna Doganov: Reichsrecht and Volksrecht in Theory and Practice: Roman Justice in the Province of Egypt (P.Oxy. II 237, P.Oxy. IV 706, SB XII 10929)	27
Patrice Favre: <i>Accepta pariatoria et primipilat. Nouvelles hypothèses sur un monument inscrit de Nouae</i> (Taf. 3–4)	61
Angela Kalinowski: A Re-discovered Inscription from Ephesus: a Funerary Monument for Vedia Kalliste.....	81
Peter Kruschwitz — Victoria González Berdús: Nicht auf den Kopf gefallen: Zur Wiener Versinschrift AE 1992, 1452 = AE 2015, 1102 (Taf. 5).....	89
Kallia Lempiidakis: Constructing Commemoration in Imperial Aphrodisias: the Case of Apollonios	95
Federico Moretti: <i>She (ϣ)</i> : il nome copto del <i>dodekanoummion</i>	115
Amphilochios Paathomas: SB XIV 11961: Fragment eines spätantiken Geschäftsbriefes (Taf. 6).....	125
Amphilochios Paathomas — Eleni Tsitsianopoulos: Der Gebrauch von Gnomen in den griechischen privaten Papyrusbriefen der römischen Kaiserzeit bis zum Ende des 4. Jh. n. Chr.	129
Niklas Raetseder: Das Stadtgesetzfragment von Vindobona (Taf. 7)	141
Benoît Rossignol – Jean-Marc Mignon, Un nouveau procureur ducénaire anonyme à Orange. Avec la collaboration de Guillaume Hay (Taf. 8).....	151
Georg-Philipp Schietinger: Das Jahr 129 v. Chr.: ein Senator im politischen Abseits? Alternative Deutungen der letzten Lebensjahre des Scipio Aemilianus	159
Peter Sievert: Bruchstück eines Kultgesetzes von Olympia aus der 1. Hälfte des 6. Jh. v. Chr. (BrU 9) (Taf. 9).....	193
Salvatore Tuano: The Epitaph of Leuktra (CEG II 632) and Its Ancient Meaning(s) (Taf. 10)	201
Manfredi Zanini: <i>Servilia familia inlustris in fastis</i> . Dubbi e certezze sulla prosopografia dei Servili Gemini e Vatiae tra III e I secolo a.C. (Taf. 11–16).....	221

Inhaltsverzeichnis

Bemerkungen zu Papyri XXXII (<Korr. Tyche> 886–949)	237
Adnotationes epigraphicae X (<Adn. Tyche> 85–115)	269
Buchbesprechungen	287
Thomas B a c k h u y s, <i>Kölner Papyri (P. Köln) Band 16</i> (Pap.Colon. VII/16), Paderborn 2018 (G. van Loon: 287) — Nathan B a d o u d, <i>Inscriptions et timbres céramiques de Rhodes. Documents recueillis par le médecin et explorateur suédois Johan Hedenborg (1786–1865)</i> (Acta Instituti Atheniensis Regni Sueciae, Series in 4°, 57), Stockholm 2017 (D. Dana: 288) — T. B e r g, <i>L'Hadrianus de Montserrat (P.Monts.Roca III, inv. 162→ – 165↓)</i> . Édition, traduction et analyse contextuelle d'un récit latin conservé sur papyrus (Papyrologica Leodiensia 8), Liège 2018 (M. Capasso: 290) — Henning B ö r m, Nino L u r a g h i (eds.), <i>The Polis in the Hellenistic World</i> , Stuttgart 2018 (F. R. Forster: 291) — Katharina B o l l e, Carlos M a c h a d o, Christian W i t s c h e l (eds.), <i>The Epigraphic Cultures of Late Antiquity</i> (Heidelberger Alt-historische Beiträge und Epigraphische Studien 60), Stuttgart 2017 (S. Remijsen: 295) — Anne D a g u e t - G a g e y, <i>Splendor aedilitatum. L'édilité à Rome (I^{er} s. avant J.-C. – III^e s. après J.-C.)</i> (Collection de l'école française de Rome 498), Rome 2015 (E. Theodorou: 298) — Julien F o u r n i e r, Marie-Gabrielle G. P a r i s s a k i (eds.), <i>Les communautés du Nord Égéen au temps de l'hégémonie romaine. Entre ruptures et continuités</i> (Μελετήματα 77), Athen 2018 (F. Daubner: 301) — Katharina K n ä p p e r, <i>Hieros kai asylos. Territoriale Asylie im Hellenismus in ihrem historischen Kontext</i> (Historia Einzelschriften 250), Stuttgart 2018 (Ch. Michels: 303).	

Tafeln 1–16

B E N O ï T R O S S I G N O L — J E A N - M A R C M I G N O N

Un nouveau procureur ducénaire anonyme à Orange

avec la collaboration de G U I L L A U M E H A I R Y

Planche 8

Un fragment d’inscription remarquable a été retrouvé en 2008 lors de l’opération de fouille préventive conduite sous la direction de Guillaume Hairy, dans le quartier de l’Arc de Triomphe à Orange, rue des Phocéens¹. Retrouvé en remploi dans les murs tardifs de la zone 5², le fragment a été décrit comme un morceau de « stèle inscrite en calcaire dur gris »³. Compris comme un reste de monument funéraire récupéré dans les zones de nécropole au-delà de l’arc de triomphe, il n’a pas fait l’objet d’un commentaire spécifique⁴. Conservé au dépôt archéologique d’Orange, il est resté inédit, nous en proposons ici la publication et le commentaire.

1. Une nouvelle inscription à Orange

Il s’agit de l’angle inférieur gauche d’un bloc brisé à droite, en haut et à l’arrière, en calcaire dur à grain fin de couleur gris clair, dont la face de parement principale portant l’inscription et la face latérale gauche étaient originellement soulignées par une moulure formant astragale, laissant supposer que le bloc reposait lui-même sur une base moulurée (voir figure). Cette moulure, épaufrée à la base de la face de parement et presqu’intégralement cassée à la base de la face latérale gauche, associe un tore (hauteur : 2,5 cm) et un filet (hauteur : 1 cm), marquant la base de l’amorti des faces.

Le lit de pose du bloc, cerné par un cadre d’anathyrose finement ciselé puis piqueté, sur une largeur de 0,15 m environ, présente en son centre un défoncement plus grossier permettant de restituer pour la longueur de la face de parement du bloc une largeur minimale de 0,45 m.

¹ Fouille Archéodunum menée de décembre 2007 à avril 2008 : G. Hairy avec la collaboration de S. Mayoud (éd.), *Arc de Triomphe, Rue des Phocéens, Orange. Rapport final d’opération. Volume I/II – Textes et illustrations* (Archeodunum, Service Régional de l’Archéologie DRAC PACA, Ville d’Orange), Caissargues 2008.

² Hairy, Mayoud (éd.), *Arc de Triomphe* (n. 1) 101 ; G. Vincent, *Étude du matériel lapidaire*, in : Hairy, Mayoud (éd.), *Arc de Triomphe* (n. 1) 235.

³ Vincent, *Étude* (n. 2) 234.

⁴ Réserve archéologique d’Orange, inventaire ORA ADT 08 5015-025 ; Vincent, *Étude* (n. 2) 234 et 235, fig. 177.

La face latérale, fortement desquamée, présentait à l'origine un parement lisse très soigné.

La face de parement, très finement taillée également, présente un champ épigraphique nettement défoncé, cerné par une moulure associant de l'extérieur vers l'intérieur un bandeau plat (largeur : 2,5 cm), un filet (hauteur : 0,3 cm), un talon (largeur : 1,3 cm ; hauteur : 0,9 cm), et un second bandeau plat (largeur : 1,1 cm ; hauteur : 0,2 cm à 0,4 cm). Ce second bandeau plat, qui n'a pas de vrai rôle ornemental et présente par ailleurs une facture grossière, ainsi que le champ épigraphique lui-même, dont l'angle inférieur gauche conserve des traces de gradine, suggèrent une retaillé du champ épigraphique dont on peut supposer qu'il a été défoncé une seconde fois pour en effacer une première inscription.

Cinq lignes de texte sont visibles. Comme nous le verrons, le texte conservé ne nous semble pas orienter l'analyse vers un monument funéraire mais vers un monument public et le bloc devait appartenir à une base de statue. Le champ épigraphique, mouluré et vraisemblablement surcreusé, indique qu'il s'agit donc d'une base palimpseste, le premier texte ayant été complètement effacé pour graver celui qui est encore actuellement visible sur le fragment conservé. Un tel remploi peut trouver plusieurs explications. Le dédicant de la première inscription a pu être victime d'une *abolitio memoriae*, le remploi pouvant prendre place peu de temps après la réalisation de la base. Mais la gravure palimpseste peut aussi être expliquée par des raisons d'économie tant des finances que de l'espace public. L'encombrement du lieu où se trouvait la base pouvait rendre difficile l'installation d'un nouveau monument et entraîner le remploi des monuments existants⁵. Un tel cas de figure suppose un assez long écart entre la première et la seconde gravure du monument, car il fallait que le texte initial n'ait plus de véritable raison d'être et que sa disparition ne crée pas de problème.

La lecture du fragment ne présente pas de difficulté, les lettres sont belles et régulières, assez profondément gravées, de taille globalement homogène, autour de 2,6 cm, sauf pour la dernière ligne dont les lettres sont plus grandes, autour de 3,3 cm. Les lignes montent légèrement vers la droite, surtout la quatrième ligne. Ces maladresses, aussi bien dans le surcreusement du champ épigraphique que dans l'horizontalité des lettres pourraient résulter des conditions d'exécution du travail de taille et gravure alors que le socle était déjà en place, vertical et au ras du sol ou très faiblement surélevé sur sa base moulurée.

Dimensions : 35 × 33 × 21. Ch. ép. (conservé) : 21 × 26. Hauteur des lettres : l. 1 non mesurable ; interligne 1 : 1,6 à 1,7 ; l. 2 : 2,5 à 2,7 ; interligne 2 : 1,6 à 1,7 ; l. 3 : 2,6 ; interligne 3 : 1,3 ; l. 4 : 2,6 ; interligne 4 : 1,8 à 2,2 ; l. 5 : 3,3 à 3,6.

⁵ Voir par exemple G. Mennella, *Il riuso dei monumenti pubblici a Luna : segnale di crisi o razionalizzazione di spazi interni?*, in : L. Lamoine, C. Berrendonner, M. Cébeillac-Gervasoni (éd.), *Gérer les territoires, les patrimoines et les crises. Le quotidien municipal II*, Clermont-Ferrand 2012, 265–278.

 CIVITÀ+[-]
 ARELATEN\$[-]
 PATRIMON[-]
 4 PANIAE • TAR[-]
 SECV+[-]

1. 1 : le sommet des lettres manque, seul un départ de hache verticale reste de la dernière lettre.
 1. 2 : la barre horizontale du L est courbe et très longue, elle rejoint la base du T. Ligature EN.
 1. 4 : apex sur le second A.
 1. 5 : apex sur la 4^{ème} lettre, un V, qui subsiste à l'état de traces, mais sa lecture ne présente pas d'ambiguïté. On distingue également la trace de la base de la lettre suivante, un N.
- Points triangulaires.

2. Un chevalier romain honoré par les habitants d'Orange

La présence du terme *patrimonium* et la mention de la province de Tarraconaise orientent la lecture du monument vers le cursus d'un personnage appartenant à l'ordre équestre. Les lettres conservées à la dernière ligne peuvent déboucher sur beaucoup de restitutions possibles, une hypothèse s'impose toutefois. Les dédicants figurant souvent en fin de texte, la forme du document, sa nature probable et son lieu de découverte imposent d'y lire le nom des habitants d'Orange. Ce dernier peut prendre, on le sait, plusieurs formes⁶. On envisagera de préférence la forme la plus simple, *Secundani Arausienses*⁷, sans exclure peut-être la forme envisageable *Secundani Arausionenses*. Une forme plus développée comme *[Se]cundani Firma Iuli[o ciues] Arausion(enses)*⁸, n'est pas non plus absolument exclue, elle est toutefois très peu probable au regard de la taille que l'on peut supposer pour les lacunes du texte. On notera, dans le nom des dédicants, le maintien à une date assez avancée, on le verra, du numéro de la légion déduite à l'origine de la colonie. Il s'agit d'un trait remarquable de la mémoire des colonies en Narbonnaise, bien attesté aussi à Arles, Béziers et Narbonne⁹. On ne peut exclure que la mention des dédicants était suivie par une précision quant aux modalités d'érection du monument, comme « *publice* » ou quant à sa cause, comme « *patrono* ». La longueur de la lacune ne peut donc pas être fixée avec certitude. Il faut donc considérer le document comme un hommage public de la cité d'Orange à un personnage

⁶ H. Solin, *Orange et Rome : un nouveau témoignage*, in : C. Deroux (éd.), *Corolla Epigraphica. Hommages au professeur Yves Burnand I* (Collection Latomus 331), Bruxelles 2011, 318–322 ; par ailleurs sur le nom d'Orange voir les importantes remarques dans V. Faure, J. Gascou, J.-M. Mignon, J. Planchon, S. Zugmeyer, *Un sévir augustal d'Orange et de Lyon*, RAN 32 (1999) 27.

⁷ CIL VI, 40550 ; Solin, *Orange* (n. 6) (d'où AE 2011, 122).

⁸ CIL VI, 31801 ; 41091.

⁹ M. Christol, *Histoire et Mémoire en Gaule méridionale*, Bulletin de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, NS 44 (2013) 79–89, voir aussi M. Christol, *Pacensis : les noms de la cité de Fréjus et l'histoire coloniale sous Auguste*, MEFRA 127.2 (2015) 535–553.

important dont les fonctions devaient être présentées au datif. Le nombre de tels documents connus pour la colonie d'Orange est assez limité¹⁰. Cette conclusion amène à reconsiderer les hypothèses formulées sur la provenance du bloc qui avait été initialement compris comme devant provenir de la spoliation de la zone des nécropoles¹¹. Si un hommage public posthume n'est pas inimaginable dans une zone funéraire, sa nature possible de base palimpseste oriente plutôt vers un espace public remarquable et recherché, à l'intérieur de la ville elle-même ou bien au sein du grand espace à portiques et bassin-canal révélé par la fouille de 2008, dont elle pourrait être un indice non négligeable du caractère public.

3. Du patrimoine à la Tarragonaise : un nouveau procurateur ducénaire anonyme

Quatre éléments sont clairement identifiables dans ce qui devait être le cursus du personnage : une allusion à une cité ou à un contexte civique (l. 1), la mention d'Arles ou de ses habitants (l. 2), le mot *patrimonium* (l. 3) et l'*Hispania Tarragonensis* (l. 4). La mention de cette province invite à reconnaître dans le mot *patrimonium* celui de l'empereur et son administration. Dès lors on peut comprendre notre texte comme la fin d'un cursus équestre.

Depuis le règne de Vitellius, le *patrimonium* de l'empereur est administré depuis Rome par un procurateur équestre¹². Hans-Georg Pflaum avait recensé treize titulaires connus de la fonction jusqu'au III^e siècle¹³, liste qui peut désormais être un peu complétée¹⁴. Le poste était de rang ducénaire et était une « charge de début dans cette catégorie »¹⁵ avec des cursus « en général un peu plus longs que la moyenne »¹⁶. En conséquence, plusieurs titulaires du poste ont été ensuite nommés à la tête d'une procuratèle financière de rang ducénaire en province, notamment en Lyonnaise¹⁷.

¹⁰ Solin, *Orange* (n. 6) 322.

¹¹ Vincent, *Étude* (n. 2) 233.

¹² Sex. Caesius Propertianus, cf. *PIR*², C 204 ; H.-G. Pflaum, *Les carrières procuratoriennes équestres sous le Haut-empire romain (CPE)*, Paris 1960–1961, 88–90, n° 37 ; M. Corbier, *Ti. Claudius Marcellinus et la procuratèle du patrimoine*, ZPE 43 (1981) 79.

¹³ Pflaum, *CPE* (n. 12) 1025 ; voir Corbier, *Ti. Claudius* (n. 12) 87 et M. Christol, *Un fidèle de Caracalla : Q. Marcius Dioga*, CCG 2 (1991) 169.

¹⁴ Corbier, *Ti. Claudius* (n. 12) 87 liste à laquelle il faut notamment ajouter l'anonyme AE 1989, 522 ; M. Christol, *La carrière d'un procurateur anonyme de Lyon* (AE, 1989, 522), CCG 9 (1998) 229–235 et M. Rutilius Cosinius G[all]us (AE 1993, 1005 ; W. Eck, *Zu Inschriften von Prokuratorien*, ZPE 124 [1999] 228–230). Il faut peut-être aussi ajouter L. Sempronius Ianuarius s'il n'était pas un procurateur provincial en Afrique : M. Chaouali, *L. Sempronius Ianuarius : un nouveau procurateur ducénaire de la ratio patrimonii*, ZPE 205 (2018), 305–307. Sur le poste voir Corbier, *Ti. Claudius* (n. 12) 75–87 ; Christol, *Un fidèle* (n. 13) 169–170 et 173 ; Christol, *La carrière* (op. cit.) 233.

¹⁵ Pflaum, *CPE* (n. 12) 233.

¹⁶ Christol, *La carrière* (n. 14) 233.

¹⁷ Ainsi pour Iulius Celsus, Pflaum, *CPE* (n. 12) n° 106bis et Flavius Titianus, Pflaum, *CPE* (n. 12) n° 99 et l'anonyme de AE 1989, 522.

Les finances de la Tarraconaise sont précisément administrées par un procureur de rang ducénaire¹⁸, on peut donc penser que nous avons affaire à un cursus en ordre direct. Le personnage anonyme après avoir dirigé les bureaux du patrimoine avait été envoyé administrer les finances d'une grande partie de l'Espagne citérieure, c'est alors qu'il fut honoré par les habitants d'Orange. Hans-Georg Pflaum avait recensé sept titulaires connus de la procuratèle de Tarraconaise¹⁹. Aucun d'entre eux n'étant attesté comme procureur du patrimoine, on ne peut donc pas proposer d'identification pour notre personnage. Dès lors on peut proposer des restitutions pour les lignes 2 à 4. La fonction à la tête du bureau du patrimoine peut être restituée *proc(uratori) / patrimon[ii]*, sans que l'on puisse exclure une formule moins courante comme *proc(uratori) Aug(usti) ad / patrimon[ium]²⁰* ou *proc(uratori) a / patrimon[io]²¹*, titulature qui correspond à une chronologie haute²². La fonction à Tarragone doit être restituée *proc(uratori) Aug(usti) His/paniae Tar[rac]onensis*. Ces restitutions donnent des longueurs de lignes tout à fait compatibles entre elles et avec la ligne finale développé en *Secundani Arau-sienses*. Cela entraîne à privilégier une lacune modérée à droite, la moitié du monument environ étant perdue sur la largeur.

4. Une curatelle de la cité d'Arles ?

Les termes conservées aux deux premières lignes s'inscrivent de manière moins évidente dans une carrière équestre et ne renvoient pas à un poste régulier dans les procuratèles. On peut être tenté de rattacher directement le terme *civitas* à la mention d'Arles. La restitution *civitat[is Sextanorum] / Arelatensium* est peut-être un peu courte pour la ligne 1. Même si cela est moins probable, on ne peut donc exclure la mention de plusieurs cités, les habitants d'Arles n'étant désignés que comme *Arelatensium : civitat[ium --- et] / Arelatens[ium]*. On pourrait envisager que le cursus indiquait à cet endroit une ou plusieurs curatelles de cités effectuées par le personnage. Il est vrai qu'on attendrait plutôt *curator rei publicae* ou même, pour Arles, *coloniae*, mais la titulature *curator ciuitatis* est aussi bien attestée²³. Les procureurs ayant été curateurs de cité sont assez peu nombreux, et jusqu'à présent nous n'en connaissons aucun en Narbonnaise²⁴. Les cités de la province étaient plutôt confiée à des clarissimes²⁵, mais des curatelles exercées par des notables sont aussi attestées²⁶. L'hypothèse d'une curatelle pour Arles n'est donc pas impossible, sa restitution n'est pas cependant certaine, et il

¹⁸ Pflaum, *CPE* (n. 12) 1048.

¹⁹ Pflaum, *CPE* (n. 12) 1048.

²⁰ *CIL VI*, 41272 (*ILS* 9011) ; Pflaum, *CPE* (n. 12) n°119.

²¹ Cf. *CIL XI*, 5028 (*ILS* 1447) ; Pflaum, *CPE* (n. 12) n°37 et *CIL VI*, 798 (*ILS* 1448) ; Pflaum, *CPE* (n. 12) n° 60 et *CIL VI*, 8501 (*ILS* 1487).

²² Corbier, *Ti. Claudius* (n. 12) 86 ; Christol, *Un fidèle* (n. 13) 169, n. 21.

²³ Ainsi *CIL VI*, 41146.

²⁴ F. Jacques, *Les curateurs des cités dans l'Occident romain de Trajan à Gallien*, Paris 1983, 231–245.

²⁵ Jacques, *Curateurs* (n. 24) n°106–108.

²⁶ Jacques, *Curateurs* (n. 24) n° LXXXIV et LXXXV.

peut s'agir d'un poste extraordinaire. L'inscription ne donnant que les derniers postes d'une carrière équestre menée jusqu'au rang ducénaire, on peut supposer qu'un texte assez long pouvait précéder la partie conservée, sauf à penser que le début de carrière était passé sous silence, ce qui est toujours possible, en particulier pour une carrière menée à travers les tribunats romains²⁷.

5. Un hommage dont les raisons sont difficiles à préciser

Il reste à envisager les raisons possibles de l'hommage rendu à cet anonyme par la cité d'Orange. Plusieurs situations peuvent expliquer qu'une cité honore un personnage. L'anonyme pouvait être lui-même originaire d'Orange et l'inscription peut commémorer des bienfaits rendus à sa patrie. On ne connaît que très peu de chevaliers originaires d'Orange et notre anonyme s'ajouterait ainsi à Atilius Firmus²⁸ dont la carrière fut beaucoup plus courte. Seconde hypothèse possible, sans en être originaire, il pouvait être un patron de la cité. Bien des circonstances contingentes pourraient expliquer son choix : une recommandation, une alliance familiale avec des gens d'Orange, le fait qu'il ait attiré l'attention sur lui et ait été apprécié lors de ses fonctions en rapport avec Arles.

Troisième hypothèse, il avait mérité directement la reconnaissance des gens d'Orange dans le cadre de fonctions officielles. Cette dernière hypothèse est peut-être la moins probable car le nombre de fonctions envisageables est restreint. Une curatelle d'Orange serait envisageable mais le seul curateur connu pour Orange est un clarissime, M. Pontius Laelianus Larcius Sabinus²⁹. On pourrait aussi envisager que l'anonyme ait été procurateur de Narbonnaise. Le poste est de rang ducénaire³⁰, il faudrait donc le placer avant sa fonction en tête du bureau du patrimoine. Ce n'est pas totalement impossible, car dans certains cursus la gestion du patrimoine vient en second poste ducénaire³¹, et car la procuratèle de Narbonnaise est aussi un poste de début d'échelon ducénaire³². On pourrait imaginer que la curatelle d'Arles fut exercée conjointement avec la procuratèle dans la province, mais il faudrait alors se demander pourquoi le personnage ne fut pas honoré tout de suite mais seulement après avoir été au moins procureur du patrimoine à Rome. La même question se pose si l'on envisage les autres postes de procureurs connus dans la province, qui nous semblent au demeurant encore moins envisageables. Le poste de procureur s'occupant des mines de fer dans les Gaules (*procurator Augusti ferrariarum Galliarum*³³) pourrait trouver place dans le cursus avant la fonction en lien avec Arles, puisqu'il est de rang centenaire, mais on voit mal en quoi il aurait occasionné des liens particuliers avec Orange qui ne semble

²⁷ Ainsi voir Christol, *La carrière* (n. 14).

²⁸ CIL XII, 1233 ; cf. H.-G. Pflaum, *Les Fastes de la province de Narbonnaise* (XXX^e supplément à *Gallia*), Paris 1978, 235, n° 7.

²⁹ CIL VI, 1497 ; 1549 ; (ILS 1094 et 110) ; CIL VI, 41146 ; cf. Pflaum, *Les Fastes* (n. 28) 81–83, n° 4 et Jacques, *Curateurs* (n. 24) n° 107.

³⁰ Pflaum, *Les Fastes* (n. 28) 109–133.

³¹ Christol, *La carrière* (n. 14) 234.

³² Pflaum, *Les Fastes* (n. 28) 133.

³³ Pflaum, *Les Fastes* (n. 28) 135–143.

pas avoir eu de mine sur son territoire ou à proximité. Il en va de même pour le poste de procureur chargé du quarantième des Gaules (*procurator Augusti XXXX Galliarum*³⁴) qui, s'il pourrait orienter vers un lien avec Arles, ne pouvait impliquer de rapports particulier à la colonie d'Orange trop éloignée des lieux de perception de la taxe³⁵. La procuratèle du XXème des héritages pour l'Aquitaine et la Narbonnaise³⁶ ne nous semble pas non plus véritablement envisageable car il s'agit d'un poste sexagénaire et il ne peut donc pas avoir précédé directement la procuratèle du patrimoine. On pourrait encore considérer le poste de procureur de l'annone pour la province³⁷ dont trois titulaires sont connus : Cominius Agricola, *procur(ator) Augstorum ad annonam provinciae Narbonensis et Liguriæ*³⁸ et C. Attius Alcimus³⁹ et Ti. Claudius Plotinus⁴⁰. Cela pourrait bien convenir avec des liens avec Arles⁴¹, mais le poste semble avoir été exceptionnel. Surtout il s'agit d'un poste sexagénaire, il ne peut donc pas non plus avoir précédé directement la procuratèle du patrimoine⁴². On ne retiendra donc pas l'hypothèse.

Par ailleurs, on pourrait se demander pourquoi l'hommage n'avait pas suivi immédiatement la fonction, sauf à se dire que les fonctions de l'anonyme l'avait amené à être patron d'Orange et à retrouver ainsi la seconde hypothèse. Dernière hypothèse enfin, on pourrait envisager que c'est en tant que procureur du patrimoine que le personnage a gagné ses mérites envers Orange, dans le cadre d'une affaire qui aurait dépassé la responsabilité du procureur de Narbonnaise qui s'occupait précisément du patrimoine

³⁴ Pflaum, *Les Fastes* (n. 28) 145–152 ; J. France, *Quadragesima Galliarum : l'organisation douanière des provinces alpestres, gauloises et germaniques de l'Empire romain : I^{er} siècle avant J.-C. – III^{eme} siècle après J.-C.* (CEFR 278), Rome 2001, 21–46.

³⁵ Sur ces derniers voir France, *Quadragesima* (n. 34).

³⁶ Pflaum, *Les Fastes* (n. 28) 159–165.

³⁷ Pflaum, *Les Fastes* (n. 28) 167–172.

³⁸ CIL XII, 672 cf. p. 817 (ILS 1432) ; Pflaum, *CPE* (n. 12) n° 184 ; Pflaum, *Les Fastes* (n. 28) 167–168 ; M. Christol, S. Demougin, *Notes de prosopographie équestre I : [.] Cominius [l. f.] Claud. Boſ. Iuſ. Agricol[al...].Jelius Aper.* ZPE 57 (1984) 163–170 ; G. Alföldy, *Zur Nomenklatur und Laufbahn eines römischen Ritters aus Concordia*, ZPE 63 (1986) 173–180 ; S. Demougin, *Nouveautés pour les procureurs des Gaules et des Germanies*, CCG 9 (1998) 222 ; N. Tran, *Les membres des associations romaines. Le rang social des collegiati in Italie et en Gaules sous le Haut-empire* (CEFR 367), Rome 2006, 319–320 ; B. Rossignol, *Le climat, les famines et la guerre : éléments du contexte de la peste antonine*, in : E. Lo Cascio (éd.), *L'impatto della « peste antonina »*, Bari 2012, 107, n. 124.

³⁹ CIL VIII, 822 ; 12345 ; 23963 ; ILTun. 741, Hr. Bu-Scha – Mun. Aurelium Comodianum et CIL VIII, 23948, Abbir Cellà ; Pflaum, *CPE* (n. 12) n° 327 ; Pflaum, *Les Fastes* (n. 28) 169–172.

⁴⁰ S. Şahin, *Die Inschriften von Perge (IK Perge), Teil II (Inscriptions griechischer Städte aus Kleinasien 61)*, Bonn 2004, 16–18, n° 293 ; M. Christol, *La procuratelle du patrimoine de Lepti Minus*, in : J. González, P. Ruggeri, C. Vismara, R. Zucca (éd.), *L'Africa romana. Le ricchezze dell'Africa. Risorse, produzioni, scambi. Atti del XVII convegno di studio*. Sevilla, 14–17 dicembre 2006, III, Rome 2008, 2052–2054.

⁴¹ Tran, *Les membres* (n. 38) 319–320.

⁴² Pflaum, *Les Fastes* (n. 28) 172 ; S. Lefebvre, *Profils de carrière : douze procureurs des Gaules et Germanies*, CCG 9 (1998) 255–256.

dans la province⁴³, pour concerner son supérieur à Rome. L'hommage aurait alors été rendu au moment où le personnage quittait son poste. Sans indication supplémentaire, on ne prétendra pas trancher sur les raisons de l'hommage.

6. Conclusions

En l'état actuel du dossier, on proposera donc une restitution basée sur l'hypothèse de lacunes courte à droites et qui offre des longueurs de lignes très homogènes (19 à 20 lettres) :

 [---, *curatori ?*]
ciuitat[is Sextanorum ?]
Arelatens[ium, proc(uratori) Aug(usti)]
patrimon[ii, proc(uratori) Aug(usti) His-]
 4 *paniae Tar[raconensis,]*
Secun[dani Arausienses].

[À Untel ---, ---, curateur?] de la cité [des Sextani] d'Arles, procureur impérial du patrimoine, procureur impérial d'Hispanie Tarragonaise, les Secundani d'Orange (ont élevé ce monument).

Compte tenu de la partie de carrière que nous avons pu restituer l'inscription doit être attribuée à la période allant de l'époque de Trajan à celle des Sévères (ca. 100–230), sans que l'on puisse véritablement être plus précis.

Même s'il reste très lacunaire le nouveau texte d'Orange constitue un apport non négligeable aux fastes de l'administration équestre de l'empire. Il nous fait connaître un nouveau procureur anonyme de rang ducénaire, un des chevaliers les plus honorables de l'empire, et nous présente une partie de la fin de sa carrière avec deux postes bien identifiés à la tête du patrimoine et des finances de la Tarragonaise, ainsi qu'une fonction moins bien identifiée en rapport avec Arles. C'est enfin un témoignage remarquable sur l'épigraphie publique de la colonie d'Orange, jusqu'alors assez mal connue.

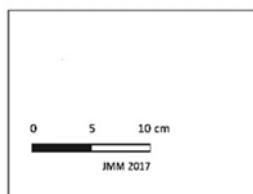
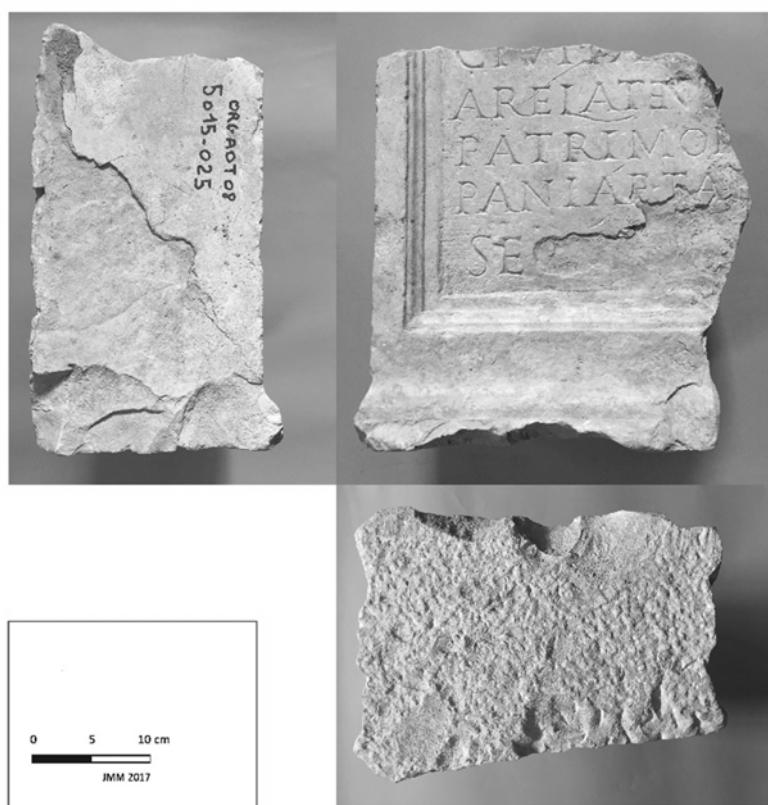
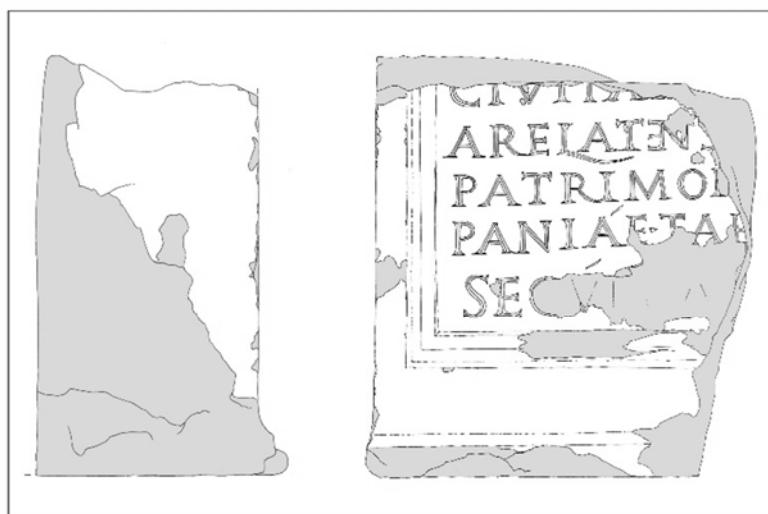
Benoît Rossignol
 Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne / Anhima
 2 rue Vivienne
 75002 Paris, France
 benoit.rossignol@univ-paris1.fr

Jean-Marc Mignon
 Service d'Archéologie du Département de Vaucluse
 4 rue Saint-Charles
 84000 Avignon, France
 jean-marc.mignon@vaucluse.fr

Guillaume Hairy
 17 rue principale
 49320 Vauchrétien Brissac Loire Aubance, France
 guillaumehairy@gmail.com

⁴³ Pflaum, *Les Fastes* (n. 28) 109–133 ; B. Rossignol, *Cens, mines et patrimoine, intégrité, zèle et expérience : Domitius Marsianus et ses missions administratives en Gaule durant le règne de Marc Aurèle*, in : F. Chausson (éd.), *Occidents romains. Sénateurs, chevaliers, militaires, notables dans les provinces d'Occident*, Paris 2010, 291–292.

Tafel 8



zu B. Rossignol, J.-M. Mignon, S. 151